

Quiz

de la Mission des sociétés
d'assurance pour la
connaissance et la prévention
des risques naturels (MRN)
Association Loi 1901

quel Zouave faites-vous ?

Savez-vous qu'à Paris, la statue du **Zouave** du pont de l'Alma sert encore aujourd'hui aux riverains pour connaître la hauteur d'eau de la Seine en crue ?

Lorsque les moustaches du soldat baignent dans l'eau, les rues de Paris sont inondées.

"Ne fais pas le **Zouave** !" est par ailleurs, une expression familière entrée dans le langage commun pour inciter à ne pas faire de bêtises.

Alors ce quiz s'adresse à tous ceux dont l'habitation, comme la statue du pont de l'Alma, pourrait avoir un jour de l'eau jusqu'au cou...

Pour vérifier quel **Zouave** vous faites, choisissez la ou les bonnes réponses et reportez-vous page 2.

© Mission risques naturels FFSA, GEMA
en partenariat avec
le Ministère de l'aménagement du
territoire et de l'environnement
direction de la prévention des pollutions et
des risques
<http://www.prim.net>

je m'informe

1 - Le risque d'inondation prévisible dans ma commune est :

- a mentionné dans les actes de vente
- b consultable à la mairie
- c consultable sur Internet

2 - Le Maire doit m'adresser une documentation sur le risque d'inondation :

- a si j'habite en bord de rivière
- b tous les cinq ans
- c il n'a pas d'obligation

3 - A Tarascon sur Ariège, la franchise de l'assurance en cas d'inondation sera :

- a inchangée
- b doublée
- c triplée

4 - Les précautions à prendre et les comportements à tenir en cas d'inondation sont affichés :

- a dans tous les bâtiments publics
- b en préfecture
- c à la demande du Maire

je suis vigilant

5 - Météo-France m'informe régulièrement des dangers et des comportements à tenir :

- a sur Internet
- b sur France Info
- c dans mon journal

6 - Je suis informé d'une menace de crue :

- a par la préfecture
- b par les services de la mairie
- c par le service d'annonce des crues

7 - En cas d'inondation, il est dangereux de circuler en voiture :

- a dès que l'eau recouvre la chaussée
- b lorsque je ne connais pas la route
- c lorsque je circule de nuit

8 - En zone inondable, je dois tester ma capacité à réagir [mesures conservatoires et d'évacuation] :

- a au moins une fois par an
- b à la demande de la mairie
- c lorsque j'aménage

je m'adapte

9 - En zone inondable, les pièces principales d'habitation doivent être situées :

- a au premier étage
- b au-dessus du niveau de la plus haute crue
- c à l'est

10 - Un clapet anti-retour est un dispositif :

- a empêchant l'inondation en sous-sol
- b séparant les eaux vannes et usées
- c d'évacuation des eaux de pluie

11 - Dans une maison inondable, doivent être hors d'atteinte de l'eau :

- a le compteur électrique
- b la chaudière gaz
- c le compteur d'eau

12 - Les revêtements de sol qui résistent le mieux à une inondation sont :

- a les parquets
- b le carrelage
- c les moquettes synthétiques

je suis solidaire

13 - En cas d'alerte météo, après m'être renseigné :

- a j'en avise mes voisins
- b je téléphone à la mairie
- c je reste à l'écoute de la radio

14 - Si je suis obligé de quitter mon domicile, je sollicite de l'aide :

- a en agitant un drapeau blanc
- b en agitant un drapeau rouge
- c en levant les deux bras

15 - En cas d'inondation brutale, si mes enfants sont à l'école :

- a je vais les chercher sans attendre
- b je reste à l'abri, l'école s'occupe d'eux
- c je me rends à pied à l'école

16 - En cas de demande d'évacuation par les autorités, j'encourage ma famille et mes voisins :

- a à sauver tous leurs effets
- b à prendre leurs affaires de nécessité
- c à monter à l'étage

je me prépare

17 - Avant la crue, j'ai fait un double ou mis à l'abri :

- a mes papiers d'identité
- b les factures et justificatifs de travaux
- c mon album de photos

18 - A l'annonce de la crue :

- a je mets à l'abri mes meubles
- b j'isole mon installation électrique
- c je range mes meubles de jardin

19 - Pour aménager mon habitation face à l'inondation, je dois :

- a le faire selon le type de crue
- b construire une zone de survie
- c demander une autorisation

20 - Des objets de survie et de secours sont nécessaires en cas d'inondation :

- a une radio à piles
- b une ampoule électrique
- c des vêtements chauds

Pour savoir quel **Zouave** vous faites, ajoutez 10 cm d'eau à toute mauvaise réponse. Il ne vous reste plus maintenant qu'à constater le niveau auquel la crue vous arrive : à la cheville, au genou, à la ceinture ou au menton ?

Dans votre habitation, pour garder la mémoire de l'inondation, marquez la limite des plus hautes eaux connues. Cela s'appelle un repère de crue.

pour en savoir plus demandez à votre assureur le

"guide inondation
du particulier"

et gagnez un T-shirt **Catastop** !

M / Mme

Adresse

Code postal

Réponses au Quiz

de la Mission des sociétés
d'assurance pour la
connaissance et la prévention
des risques naturels (MRN)
Association Loi 1901

quel je suis vigilant

Zouave faites-vous ?

En partenariat avec
le Ministère de l'aménagement du
territoire et de l'environnement
direction de la prévention des pollutions et
des risques

<http://www.prim.net>

je m'informe

**1 (c, parfois b) Le risque d'inondation
prévisible dans ma commune est consultable
à la mairie et/ou consultable sur internet.**

Des documents communaux existent :

→ Le Document Communal Synthétique (DCS,
qui présente les risques sur la commune sous
forme de cartographies)

→ Le Document d'Information Communal sur les
Risques Majeurs (DICRIM, réalisé par le maire).
Les sites Internet peuvent être ceux de la mairie,
de la Préfecture ou celui de PRIM.NET

**2 (c) Le Maire doit m'adresser une
documentation sur le risque d'inondation.
Il n'a pas d'obligation**

C'est à vous de consulter les documents à votre
disposition, comme ceux cités dans la réponse à
la question 1.

**3 (a) A Tarascon sur Ariège, la franchise de
l'assurance en cas d'inondation sera
inchangée.**

La modulation de franchise est déterminée par :

→ Le nombre d'arrêtés de catastrophes
naturelles, pour un type de risque donné, sur la
commune. La franchise double au 3^{ème} arrêté
CATNAT depuis le 2 février 1995 ;
→ La situation des Plans de Prévention des
Risques (PPR).

Il importe que le PPR soit adopté avant un délai
de 5 ans, faute de quoi la modulation s'appliquera
à nouveau jusqu'à l'adoption du PPR.

Une fois que le PPR est adopté, vous avez 5 ans
pour mettre en œuvre les recommandations de
prévention applicables à votre habitation en

fonction de la zone de risque, faute de quoi votre
assureur peut saisir le bureau central de
tarification (BCT) pour que des conditions
spéciales soient appliquées à votre contrat
(majoration de franchise dans la limite de 25 fois
la franchise de base, par sinistre).
Sachez aussi qu'un assureur peut toujours
refuser de vous assurer ou résilier le contrat
après un sinistre. Si vous ne trouvez plus
d'assureur, c'est vous qui en toute hypothèse
pouvez saisir le BCT pour que celui-ci impose à
l'assureur de votre choix de vous garantir, sans
majoration de prime, mais probablement avec
une substantielle franchise.

**4 (c) Les précautions à prendre et les
comportements à tenir en cas d'inondation
sont affichés à la demande du Maire.**

En particulier, ces consignes sont portées dans
le DICRIM.

**5 (a) Météo-France m'informe régulièrement
des dangers et des comportements à tenir
sur Internet.**

Un service de cartes de vigilance, mises à jour
toutes les 12 heures à l'échelle de chaque
département est accessible sur le site internet
www.meteofrance.fr

**6 (b) Je suis informé d'une menace de crue
par les services de la mairie.**

**7 (a, b et c) En cas d'inondation, il est
dangereux de circuler en voiture dès que
l'eau recouvre la chaussée, lorsque je ne
connais pas la route ou lorsque je circule de
nuit.**

Les courants et la profondeur d'immersion sont
difficilement appréciables et peuvent constituer
des dangers pour votre sécurité, quelque soit
votre moyen de locomotion.

**8 (a et c) En zone inondable, je dois tester ma
capacité à réagir [mesures conservatoires et
d'évacuation] au moins une fois par an ou
lorsque j'aménage.**

Il faut se préparer à l'événement afin d'adopter
un comportement le plus adapté à la situation de
stress engendrée par l'inondation.

Il faut aussi vérifier que les nouveaux
aménagements ne modifient pas votre capacité
de réaction.

je m'adapte

**9 (b) En zone inondable, les pièces
principales d'habitation doivent être situées
au-dessus du niveau de la plus haute crue.**

Ceci afin d'éviter des dommages importants lors
de l'inondation.

**10 (a) Un clapet anti-retour est un dispositif
empêchant l'inondation en sous-sol.**

Système permettant, à l'intérieur de
canalisations, le passage de l'eau dans un seul
sens, sans possibilité de reflux.

**11 (a et b) Dans une maison inondable,
doivent être hors d'atteinte de l'eau le
compteur électrique et la chaudière gaz.**

Cela permet d'éviter tout risque d'hydrocution et
de limiter les dommages.

**12 (b) Le revêtement de sol qui résiste le
mieux à une inondation est le carrelage.**

Il faut éviter de placer, dans les pièces
susceptibles d'être inondées, des matériaux qu'il
faudra remplacer à la suite d'une inondation.

je suis solidaire

**13 (a et c) En cas d'alerte météo, après m'être
renseigné, j'en avise mes voisins et je reste à
l'écoute de la radio.**

Ceci, dans le but de partager l'information, de
suivre l'évolution de celle-ci et de profiter de
conseils qui peuvent être diffusés sur les ondes.

**14 (b) Si je suis obligé de quitter mon
domicile, je sollicite de l'aide en agitant un
drapeau rouge.**

Cette aide permet de minimiser les risques lors de
l'évacuation.

**15 (b) En cas d'inondation brutale, si mes
enfants sont à l'école, je reste à l'abri, l'école
s'occupe d'eux.**

Il est en effet plus dangereux de s'aventurer à
l'extérieur alors même que les écoles ont la
consigne de se mettre à l'abri à l'intérieur. L'école
prendra les dispositions nécessaires pour la mise
en sécurité de vos enfants.

**16 (b) En cas de demande d'évacuation par les
autorités, j'encourage ma famille et mes
voisins à prendre leurs affaires de nécessité.**

Seuls les affaires de nécessité doivent être
emportées. Il ne faut pas non plus oublier que la
sauvegarde des personnes passe avant celle des
biens !

je me prépare

**17 (a, b et c) Avant la crue, j'ai fait un double
ou mis à l'abri mes papiers d'identité, les
factures et justificatifs de travaux et mon
album de photos.**

Il est important d'identifier et de rassembler les
documents importants avant la survenance de
l'événement afin de gagner en efficacité lors de la
crue.

**18 (a, b et c) A l'annonce de la crue je mets à
l'abri mes meubles, j'isole mon installation
électrique et je range mes meubles de jardin.**
Afin de limiter les dommages, d'éviter des risques
d'atteinte aux personnes et de limiter le chantage
d'objets par la crue.

**19 (a, parfois b) Pour aménager mon
habitation face à l'inondation, je dois le faire
selon le type de crue et parfois construire une
zone de survie.**

Il existe 2 types principaux de crues :

→ La crue de plaine (type Loire, Seine...), plutôt
lente ;

→ La crue torrentielle consécutive à un orage par
exemple, rapide.

La zone de survie ne concernent que les
inondations rapides.

**20 (a et c) Les objets de survie et de secours
nécessaires en cas d'inondation sont, entre
autres, une radio à piles et des vêtements
chauds.**

Le matériel doit fonctionner indépendamment du
courant électrique et doit être complété par des
objets de survie (eau en bouteilles, aliments,
vêtements chauds...)

Pour en savoir plus demandez à votre
assureur le "guide inondation du
particulier"